

**Motion du 29 novembre 2006 de MM. Pierre Maudet, Guy Dossan, René Winet, Simon Brandt, Philippe Herminjard et Mme Catherine Hämmerli-Lang: «Directions des écoles: nouveau report de charges sur les communes?»**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 23 avril 2007)

**MOTION**

Considérant que:

- les communes sont aujourd'hui responsables de la construction et de l'entretien des bâtiments scolaires pour l'école primaire;
- la plupart des écoles du canton sont aujourd'hui occupées à leur pleine capacité;
- les maîtres principaux, ainsi que les responsables d'école, disposaient jusqu'ici au mieux d'un petit local attenant à leur classe pour y accomplir leur mandat à caractère administratif;
- le Département de l'instruction publique, lors de sa conférence de presse du 16 novembre 2006, a annoncé son souhait de créer, pour la rentrée 2008, 100 postes de directeur-trice-s à l'enseignement primaire, chargé-e-s notamment des relations avec les autorités communales;
- ces directeur-trice-s d'école devront donc, selon toute vraisemblance, avoir leurs bureaux dans les bâtiments de leur école, contrairement aux inspecteur-trice-s qui, jusqu'ici, travaillaient dans des locaux centralisés et propriété du Canton,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- intervenir auprès du Conseil d'Etat pour que celui-ci explicite son projet de directeur-trice-s d'école, notamment dans le domaine concret du lieu de travail qui devra être assuré par les communes pour ces cadres supérieurs;
- intervenir auprès du Conseil d'Etat pour que celui-ci explicite son projet de directeur-trice-s d'école également en ce qui concerne le cahier des charges de ces directeur-trice-s dans leurs rapports avec les autorités communales;
- évaluer, sur le territoire de notre commune, l'impact financier que supposerait l'application de cette proposition du Département de l'instruction publique;
- intervenir auprès de l'Association des communes genevoises pour qu'elle intègre cet élément dans les négociations en cours avec le Canton de Genève sur les reports de compétences et de charges.